

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 4206 du 3 septembre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2022305S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2020 :

Blanc Pascal NIGEND : 128 750 NLS : 5 282 404

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2020 :

Bruet Thierry NIGEND : 197 711 NLS : 6 552 870

Delahaye Thierry NIGEND : 159 627 NLS : 8 016 834

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2020 :

Jubert Michaël NIGEND : 248 644 NLS : 8 089 796

Fera Thierry NIGEND : 128 786 NLS : 5 282 438

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2020 :

Thibault David NIGEND : 156 383 NLS : 8 013 394

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 septembre 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,
J.-F. VALYNSEELE*